



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 61096

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le sentiment d'insécurité grandissant du syndicat des hôteliers de Nice-Côte d'Azur. En effet, les vols « à la portière » sont de plus en plus nombreux et de plus en plus violents. Ils contribuent à une publicité très négative pour la Côte d'Azur dans son ensemble. La profession a constaté une chute de la fréquentation de la clientèle italienne. Elle lui demande quelles mesures spécifiques pourraient être mises en place pour lutter efficacement contre ces délinquances récurrentes de proximité.

Texte de la réponse

Dans les Alpes-Maritimes la délinquance a diminué de 1,36 % par rapport à 2003. En ce qui concerne plus spécifiquement les faits de vols à la portière, dont sont principalement victimes des ressortissants italiens, une baisse est constatée (- 2,88 % entre 2002 et 2003 et - 1 % entre 2003 et 2004). Pour la seule circonscription de Cannes une très forte régression est même notée (- 34,80 %). Cette inflexion se poursuit depuis le début de l'année 2005 avec une diminution de 19 % de ces vols sur l'ensemble du département. Ces résultats favorables sont dus à l'efficacité des actions menées par les services de police qui ont aussi permis de voir progresser le nombre des faits élucidés de 11,3 % et le nombre de garde à vue de 22 %. En effet, les services de sécurité publique des Alpes-Maritimes ont fait de la lutte contre ce type de délit un objectif prioritaire. Ainsi, pour remédier aux vols à la portière, un dispositif permanent de surveillance des zones où ces infractions sont le plus souvent commises est mis en oeuvre. Il associe les brigades anti-criminalité, les compagnies départementales d'intervention, les services de sécurité de proximité et, en soutien occasionnel, des sections de compagnies républicaines de sécurité. De plus, indépendamment des actions menées sur le terrain, une convention de partenariat a été signée entre la direction départementale de la sécurité publique et les hôteliers locaux. Tout est donc mis en oeuvre pour assurer la sécurité de tous et en tous lieux.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61096

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2902

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6911